

Les stations thermales polonaises invitent les curistes et les investisseurs

1. Le champ de l'activité des stations thermales

On a estimé que l'ensemble des services prêtés dans le cadre de la cure thermale constitue le champ fondamental de l'activité des stations thermales. Comme dans les autres pays, la cure thermale en Pologne est considérée comme une partie intégrale de l'assistance médicale de base.

Les directions principales de l'activité des stations thermales:

- traitement médical – traitement des patients dans les cadres du profil caractéristique et différent dans chacune des stations thermales, en particulier traitement des maladies chroniques.
- réhabilitation – il s'agit surtout de la réhabilitation des organes du mouvement, du système vasculaire, de l'appareil respiratoire. En Pologne on a introduit un programme de réhabilitation médicale dans les cadres de la prévention des pensions d'invalidité.
- prophylaxie – le champ de l'activité et des traitements est lié à la prévention, surtout à la prévention des maladies chroniques, maladies liées au progrès technologique, dépressions. On assiste à un développement dynamique des services comme SPA, Wellness.
- éducation – est liée à la propagation d'un mode de vie sain, à la nécessité de revitaliser les forces, de prendre soin de notre santé.

De plus en plus souvent, les stations thermales hébergent non seulement des patients, mais aussi des personnes qui souhaitent se reposer, prendre soin de leur silhouette, de leur beauté, profiter des bénéfices de l'environnement, des centres de culture.

Les stations thermales invitent aussi, pour de courts séjours, les touristes souhaitant améliorer l'état de leur santé, les employés pour des cours d'entraînement professionnel, ainsi que les personnes désirant approfondir leur savoir sur la région, les monuments, les réserves naturelles et les personnes qui veulent tout simplement se reposer ou faire du sport.

L'activité des stations thermales est basée sur **une longue tradition**, sur l'application, dans les cadres du traitement, d'un ensemble de facteurs naturels, en particulier des ressources thérapeutiques, sur les valeurs salubres du climat et

de l'environnement. Les formes **actuelles** des traitements fournis par les stations thermales sont diamétralement différentes du traitement médical traditionnel, sont basées sur des principes scientifiques, résultant de plusieurs années de recherches scientifiques et observations médicales.

Selon le docteur Piotr Kalmus du XXIIème Hôpital Militaire dans la Station Thermale de Ciechocinek, le champ des objectifs des traitements thermales est en train de subir des changements, en fonction des besoins de la société. Les priorités actuelles jusqu'à maintenant (traitement des maladies chroniques, réhabilitation, prophylaxie, éducation) subissent la tendance à changer en 1) prophylaxie, 2) réhabilitation, 3) traitement des maladies chroniques, 4) éducation.

On attire notre attention sur le fait que, dans beaucoup de stations thermales, à côté des soins appliqués traditionnellement dans les cadres des traitements proposés par les stations thermales, apparaît une thérapie concurrentielle, dénommée "Wellness". Dans la traduction anglaise ce mot signifie le "bien-être". On comprend pourtant par cette notion une philosophie vitale, qui est censée assurer une harmonie entre le corps, l'esprit et les émotions. Cette philosophie comprend une nécessité d'améliorer l'état de notre santé, de notre condition physique, de l'état d'esprit. La thérapie Wellness, SPA joue un rôle de plus en plus important dans la prophylaxie des maladies dont le traitement se fait dans les stations thermales. Celles dernières hébergent **non seulement les personnes malades**, mais aussi les personnes qui sont invitées à mener un mode de vie sain, au renouvellement biologique, à l'amélioration de la silhouette, de la beauté, à la lutte contre le stress. Dans cette tendance toujours grandissante à profiter des services prêtés par les stations SPA, nous ne pouvons pas, de toute façon, oublier l'accessibilité des stations thermales pour les personnes malades, handicapées ou celles qui ont besoin d'une réhabilitation afin de pouvoir retourner au travail.

2. Caractéristique générale des stations thermales.

En Pologne, il y a 43 localités qui possèdent le statut de la station thermale. En plus, il y a plus de 70 localités qui ont les conditions, les ressources naturelles, un climat salubre qui permettent d'entreprendre une activité curative. Elles doivent de toute façon correspondre aux exigences liées à la protection de l'environnement, à l'infrastructure technique, au plan de l'urbanisation afin de pouvoir aspirer au statut de la zone de protection curative ou au statut de la station thermale.

Il y a une différenciation dans la localisation des stations thermales sur le territoire du pays:

Les stations balnéaires: Kołobrzeg, Świnoujście, Ustka, Sopot, Kamień Pomorski, Połczyn

Les stations thermales situées dans la région centrale de plaines: Ciechocinek, Inowrocław, Konstancie, Busko Zdrój, Nałęczów, Solec Zdrój.

Les stations thermales submontagneuses: Cieplice Zdrój, Czerniawa Zdrój, Długopole, Kudowa Zdrój, Polanica Zdrój, Szczawno Zdrój, Ustroń, Iwonicz Zdrój, Muszyna Zdrój, Piwniczna, Polańczyk, Romanów Zdrój, Żegiestów.

Les stations thermales montagneuses: Duszniki Zdrój, Jedlina Zdrój, Łądek Zdrój, Rabka, Świeradów, Wysowa, Szczawnica

Les stations thermales polonaises les plus grandes et les plus souvent visitées sont: Kołobrzeg, Ciechocinek. Krynica, Ustroń, Busko, Muszyna, Polanica, Łądek Zdrój.

Les stations thermales traditionnelles qui ont de bonnes conditions pour la cure se trouvent sur le territoire de la Basse Silésie (Kudowa, Polanica, Duszniki, Szczawno, Łądek), dans les régions du Sud (Iwonicz, Romanów, Wysowa, Polańczyk, Krynica, Ustroń) et dans la zone centrale (Busko, Ciechocinek, Inowrocław, Konstancie, Wieniec).

Le potentiel économique des stations thermales comprend:

- les places d'hébergement (au total, environ 45.000 places), dans les hôpitaux thermales, dans les sanatoriums,
- une base d'hébergement, touristique, des hôtels, des centres des colonies de vacances, des pensionnat (80.000 places environ).

Il faut mentionner ici que, dans le tourisme polonais, 2 places sur 11 appartiennent aux stations thermales,

- une base d'interventions médicales – conforme à la méthodique du traitement appliquée, assez bien équipée en appareils, installations techniques pour prêter les services curatifs et préventifs en servant de ressources naturelles curatives. La base d'interventions médicales est située dans le sanatorium /les établissements baignoire-lit lit/ ou dans les établissements de cure voisins.
- un réseau d'établissements pour recevoir les patients,
- les appareils pour la cure thermique qui sont utilisés dans le traitement et pour la récréation, qui créent des conditions spéciales augmentant les valeurs de l'environnement, par exemple les thermes, les distributeurs des eaux minérales, les solariums collectifs, les plages, les établissements de sport, les piscines, les établissements de thérapie par mouvement,
- les cadres médicaux professionnels, le personnel d'intervention et les cadres techniques possédant les qualifications professionnelles très élevées et d'autres cadres liés au fonctionnement des stations thermales,

- les ressources naturelles curatives avec un système de leur protection sur les territoires de protection séparés. Au total, les ressources des eaux minérales documentées atteignent le chiffre approximatif de 3.200 m³/h,
- l'infrastructure sanitaire et les conditions naturelles indispensables au fonctionnement de la station thermale,
- les zones vertes séparées, les parcs, les arbres, les zones de protection du paysage, les monuments de la nature,
- les solutions d'urbanisation et les zones séparées de protection des localités sanitaires /zones A, B, C/,
- les centres de culture, les monuments, les centres du tourisme.

3. Les réglementations légales

L'acte juridique fondamental, attendu pendant plusieurs années par le milieu des stations thermales en Pologne, est **la loi du 28 juillet 2005 sur le traitement sanitaire, les stations thermales et les zones de protection des stations thermales** (le Journal des actes juridiques, No 167, position 1399, 2005).

Cette loi définit:

- 1) les principes, les conditions et le financement du traitement dans les stations thermales
- 2) les profils des traitements dans les stations thermales
- 3) les principes résultant de la surveillance
- 4) les principes d'accorder et d'enlever le statut de la station thermale et le statut de la zone de protection des stations thermales
- 5) les objectifs des communes des stations thermales.

La loi du 27 août 2004 sur la prestation de l'assistance médicale financée par les moyens publics (le Journal des actes juridiques No 2135, 2004 et No 94, position 788 de 2005) définit que:

Les bénéficiaires des prestations bénéficient de la cure thermale sur les principes définis par les réglementations concernant l'assistance médicale financée par la caisse publique.

4. Prescription médicale de la cure thermale aux patients:

Le Fonds National pour la Santé

Le séjour dans les hôpitaux des stations thermales et dans les sanatoriums est prescrit aux patients assurés auxquels le médecin de l'assurance sanitaire a donné une ordonnance médicale et l'enverra au Fonds National pour la Santé.

La cure thermale, l'hospitalisation dans une station thermale dure **21 jours**. Le traitement médical se déroule dans les cadres du congé de maladie, le traitement dans un sanatorium se déroule dans les cadres du congé de vacances.

Les séjours des enfants dans les cadres de l'hospitalisation durent **27 jours**, la cure thermale dure **21 jours**.

Chaque patient paye soi-même pour le voyage à la station thermale. Le patient bénéficiant de la cure thermale s'oblige à payer en partie la nourriture et l'hébergement dans le sanatorium.

La Sécurité sociale

En plus, les patients assurés sont dirigés par la Sécurité sociale à suivre une réhabilitation curative dans les cadres de la prévention des pensions d'invalidité. Les prescriptions et les qualifications sont basées sur la motion du médecin et données par la Sécurité sociale.

La durée de la réhabilitation est de 21 jours.

La Sécurité sociale paye pour le patient: le séjour, le traitement, les examens diagnostiques, le voyage.

5. Le financement des séjours thérapeutiques des patients dans les stations thermales.

Les séjours thérapeutiques dans les stations thermales sont financés par la caisse publique, par le Fonds National pour la Santé.

La quantité des moyens financiers destinés à la cure thermale constitue environ 1,1% des moyens pour l'assistance médicale dont dispose le Fonds National pour la Santé.

Les moyens du Fonds National pour la Santé destinés chaque année à la cure thermale n'assurent pas le besoin social de cette forme d'assistance sociale.

Selon les données publiées, les moyens du Fonds National pour la Santé destinés en 2005 à la cure thermale s'élevaient au total à la somme de 356,46 mln PLN. En général, le nombre de prescriptions prévu pour 2005 est de 295 432, le nombre de personnes par jour: 6.573,128.

Champ des prestations:	Achats en 2005 r. selon les contracts:		
	Prescriptions	Nombre de jours	%
Traitement à l'hôpital adultes	49 274	1 034 754	19,55
Traitement à l'hôpital enfants	23 425	632 475	10,76
Traitement au sanatorium adultes	211 080	4 432 260	65,13
Traitement au	4 915	103 215	1,63

sanatorium enfants			
Traitement aux points médicaux adultes et enfants		228 506	1,10
Traitement au sanatorium des enfants sous la garde d'une personne adulte	6 758	141 918	1,82
TOTAL:	295 432	6 573 128	100

6. Les activités dont les stations thermales ont besoin

Pendant les Congrès et les colloques le milieu aborde les problèmes suivants, importants pour le développement des stations thermales polonaises:

1) Les stations thermales ont besoin du capital, surtout pour:

- la construction de nouveaux établissements de cure et l'amélioration des standards et des hôtels
- l'introduction des nouvelles formes de cure thermale
- la création de l'infrastructure technique
- la construction des établissements qui pourraient rendre le séjour des curistes et des touristes plus attractif, tels que les centres de sport et de culture
- la construction des établissements utilisant les eaux thermales
- le développement des petites stations thermales, des stations thermales situées dans la partie orientale de la Pologne
- la construction du réseau des routes d'accès

Selon le Président des Communes des Stations Thermales, Monsieur Jan Golba, nous rêverions de créer une "Zone économique des stations thermales" qui inciterait les investisseurs à investir leur argent. Cependant la Pologne constitue déjà un pays attractif pour les investisseurs étrangers et nous invitons tous à participer au développement de la base thermale et touristique polonaise.

2) La cure thermale devrait constituer aux yeux de tout le monde l'activité dominante des stations thermales. Nous devrions maintenir les principes selon lesquels l'assistance médicale est prêtée aux personnes malades, handicapées, nécessitant une réhabilitation médicale. Leur traitement médical exige un financement de la part de l'Etat.

- 3) Nous considérons comme une idée bien fondée le fait de mener à l'échelle internationale des recherches scientifiques liées à la problématique des stations thermales. Nous nous attendions à la revitalisation des centres scientifiques de recherche au sein des stations thermales collaborant aux établissements scientifiques renommés, aux écoles supérieures.

La science polonaise a subi une perte énorme la liquidations administrative de l'Institut de la Médecine Thermale en 1992.

- 4) Nous nous attendions à une solution systématique de la problématique liée au maintien de l'ordre spatial, à la création des conditions favorables à un développement harmonieux des stations thermales. La dégradation des stations thermales résultant de leur urbanisation excessive, de l'augmentation du trafic et de la destruction écologique exige une contraction.
- 5) A l'échelle internationale, il serait favorable d'entreprendre des activités liées à une vaste promotion des stations thermales, de la cure thermale, de la propagation d'un mode de vie sain. Nos connaissances dans le domaine de la balnéologie, des méthodes thérapeutiques appliquées, des établissements de cure thermale sont toujours trop limitées.

Pour finir, j'aimerais beaucoup vous inviter à visiter la Pologne et ses stations thermales.

Je vous souhaite une bonne continuation.